

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : RECENSEMENT DE LA POPULATION : DISPOSITIF 2024 (9.1)

**L'an deux mille vingt-trois, le 03 juillet à 18 heures 30**, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 24  
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **26 juin 2023**  
Date d'affichage de la convocation : **26 juin 2023**

**Présents** : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, LUZZI, VUILLIOT, GARNIER-SIMON et Messieurs CADOUX, ROBBEZ, PELLETIER, SIGAUD, LEVITRE, DUVILLARD, DUBOUT, JUILLARD, BOCQUET (conseillers).

### **Pouvoirs :**

Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à Mme COURT,  
Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à M. DUVILLARD,  
Mme HUSSON donne pouvoir à Mme CETTIER,  
Mme GIET donne pouvoir à Mme COSSARD,  
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme ASSENARE,  
M. MAZET donne pouvoir à M. ROBBEZ,  
M. MOLINAS donne pouvoir à M. DUNAND,  
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à M. DESAY,  
M. DANGUY donne pouvoir à Mme VUILLIOT.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

**VU** la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

**VU** la note de synthèse,

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre du recensement de la population, la collecte des données aura lieu du jeudi 18 janvier au samedi 24 février 2024,

**CONSIDÉRANT** que pour les communes de plus de 10 000 habitants, cette collecte se déroule par sondage auprès d'un échantillon d'adresses établi par l'INSEE dans le répertoire d'immeubles localisés (RIL), et que cet échantillon représente 8 % des logements répartis sur l'ensemble du territoire communal,


**CONSIDÉRANT** que le recensement relève de la responsabilité de l'État mais que la réalisation des enquêtes repose sur un partenariat étroit entre l'INSEE et la Commune, cette dernière devant arrêter des principes d'organisation interne,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du dispositif de recensement de la population,
- **NOMME** le correspondant RIL à savoir Monsieur Christophe VIGUÉ, le coordonnateur communal à savoir Madame Patricia GERMAIN, le coordonnateur adjoint à savoir Monsieur Damien QUILLARD,
- **DÉCIDE DE RECRUTER**, après appel à candidatures, les agents recenseurs nécessaires pour la période de recensement 2024,
- **CHARGE** Monsieur le maire de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement 2024.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 05/07/2023
Reçu en préfecture le 05/07/2023
Publié le
ID : 001-210101739-20230704-2023_059_DEL-DE



La secrétaire de séance,  
**Dominique COURT**



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 05 juillet 2023 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 05 juillet 2023.

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 04 juillet 2023.

Le maire,  
**Patrice DUNAND**

